



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 décembre 2021, 13 h 30.

### **NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS (CEREH)**

CONSIDÉRANT l'article 54 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-CA678-03.02-R7529 (7 décembre 2020) nommant au comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains Yvon Parenteau à titre de membre substitut de la collectivité, pour un premier mandat de trois ans se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2023;

CONSIDÉRANT la démission d'Yvon Parenteau en date du 18 juin 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de nommer Marianne Bargiel, musicothérapeute, à titre de membre substitut de la collectivité (CEREH-21-281-06.01, 22 octobre 2021);

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission des études (2021-CE632-03.02-R6048, 16 novembre 2021);

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de recommander au conseil d'administration de nommer Marianne Bargiel, musicothérapeute, à titre de membre substitut de la collectivité n'ayant aucune affiliation antérieure avec l'Université, pour un premier mandat débutant à la date de la réunion du conseil d'administration de décembre 2021 et se terminant à la date de la réunion du conseil d'administration de septembre 2024, en remplacement d'Yvon Parenteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par: \_\_\_\_\_

M<sup>e</sup> Éric Hamelin  
Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.